



Il y a t'il abus d'autorité ?

Par **Moses Sb**, le **09/04/2018** à **08:53**

Bonjour,

Il y a peu sous les feux d'une pluie torrentielle je me rends sur les lieux d'un service public. Pressé, j'entre par une porte que je vois ouverte (j'aperçois l'intérieur, il n'y a personne) bien qu'indiquée comme la sortie. Filant droit vers l'accueil pour expliquer mon problème, un vigile arrive ne me laissant pas le temps de m'installer au comptoir et m'explique que la porte par laquelle je suis rentré est la sortie et qu'il va falloir que je sorte à nouveau et que je ré-entre par la porte d'entrée afin qu'il puisse me fouiller.

Alors voilà, pour sûr ayant le sang chaud, mon vécu intérieur était, je l'avoue, très douloureux mais je sais me tenir. Et bien que droit d'incompréhension essayant tant bien que mal de m'expliquer sur là stupidité du geste qu'il m'imposait et m'excusant, justifiant que j'étais pressé, afin que tout se passe sans accroc, je me suis quand même exécuté. Mais en rentrant chez moi, je me suis demandé s'il n'y avait pas tout de même quelque part un problème ?

Est'il vraiment nécessaire pour la sécurité que je sorte pour rentrer à nouveau ? N'a-t-elle pas déjà été ébréchée par sa simple non présence pour anticiper mon entrée ? j'étais déjà à mi-chemin de l'accueil.

Ne pouvons nous voir dans cette demande qu'une volonté "d'éduquer" en de ça de toute bonne foi, justifiant agir que dans la stricte applications des tâches qui incombent ?

J'en viens à ma question : ne s'agirait-il pas clairement là, d'un flagrant abus d'autorité ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **09/04/2018** à **08:56**

Bonjour,

Ben non, pas d'abus de pouvoir ou d'autorité de la part du vigile, il n'a fait que son boulot.

Par contre, une erreur, une imprudence notoire de la part de l'administration, c'est d'avoir laissé la porte de sortie ouverte, n'importe qui pouvait pénétrer dans les locaux et y perpétrer un attentat.

Par **youris**, le **09/04/2018** à **10:36**

bonjour,

il peut y avoir des raisons pour que la porte de sortie soit ouverte, mais cela n'autorise pas les gens à l'utiliser pour entrer dans les locaux, ils doivent utiliser l'entrée prévue et indiquée.

le vigile a fait son travail, il n'y a aucun abus d'autorité, le vigile a fait ce pourquoi il est payé, c'est à dire appliquer les règles d'accès aux locaux.

salutations